

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3399)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 329

présenté par

M. Coronado, Mme Attard, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Auroi, M. Baupin, Mme Bonneton, M. Cavard, M. de Rugy, Mme Duflot, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumégas et Mme Sas

-----

**ARTICLE 22**

Au début de la deuxième phrase de l'alinéa 8, supprimer les mots :

« Lorsqu'elles sont de nature à influencer le classement des contenus, des biens ou des services proposés, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer la mention « Lorsqu'elles sont de nature à influencer le classement des contenus, des biens ou des services proposés, » qui est floue et laisse trop de marge aux opérateurs.